

Ressources



Le 811 : trois options pour des besoins différents

- 811, option 1 : Info-Santé pour des conseils en santé
Une infirmière évalue l'état de santé et donne des recommandations pour des soins à la maison ou pour trouver le service qui répondra le mieux au besoin.
Si l'appel concerne un enfant de 0 à 17 ans, la ligne prioritaire offre une réponse plus rapide qui peut se conclure par un rendez-vous avec un professionnel de la santé.
- 811, option 2 : Info-Social pour des conseils psychosociaux
Un professionnel en intervention psychosociale offre des conseils pour un problème psychosocial ou en santé mentale.
- 811, option 3 : Guichet d'accès à la première ligne
Cette ligne est réservée aux personnes sans médecin de famille. Une infirmière donne des recommandations pour des soins à la maison et, au besoin, oriente vers le professionnel de la santé le mieux adapté (pharmacien, infirmière, médecin, etc.).



<https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811>

Université de Montréal (campus Laval) : Clinique école-universitaire infirmières :

<https://rvsq.gouv.qc.ca/accueil/index.html>



Guichet d'accès à un médecin de famille

https://sel.ramq.gouv.qc.ca/GRL/LM_GuichAccesMdFamCitoj/fr

Téléphone : 811, option 3

pour vous inscrire sur la liste d'attente afin d'avoir un médecin de famille



Guichet d'accès à la première ligne (GAP) numérique

<https://gap.soinsvirtuels.gouv.qc.ca/fr>

Téléphone : 811, option 3



Assurances voyage

- Vérifiez votre éligibilité auprès de votre assureur par rapport à votre condition cardiaque.

Notions de « stabilité », « épisode aigu », « durée » (variables d'une compagnie à l'autre)



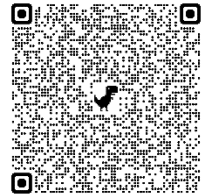
Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Vous devez déclarer tout problème de santé qui pourrait nuire à votre capacité à conduire de façon sécuritaire, et cela, peu importe la classe de votre permis de conduire et votre âge.

Si votre état de santé a changé, vous devez en informer la SAAQ dans les **30 jours** qui suivent un diagnostic.

Pour informer d'un changement à votre état de santé, vous pouvez :

- vous rendre à l'un des [points de service](#) de la SAAQ pour remplir un formulaire de déclaration médicale
- appeler au **1 800 361-7620**
- nous un [courriel](#)
- remplir la partie « Déclaration de maladie ou de déficit fonctionnel » de l'avis de paiement annuel de votre permis de conduire



La SAAQ étudiera votre déclaration et vous informera par lettre de l'évaluation de votre situation.

<https://saaq.gouv.qc.ca/permis-conduire/etat-sante-permis>

Conduite automobile

Si le médecin vous a interdit de conduire pendant un certain temps, vous devez respecter cette directive sous peine de ne pas être couvert par vos assurances et par la SAAQ en cas d'accident.

Si aucune indication ne vous a été donnée sur la conduite automobile lors de votre hospitalisation, vous pouvez alors conduire sans problème.

Retour au travail

Vous devez suivre les directives du médecin lors de votre congé de l'hôpital. Si vous avez des questions concernant le retour au travail, veuillez-vous adresser à notre équipe au :

(450) 978-8332.

Autres ressources

Capsules vidéos sur alimentation et mode de vie (vidéos) : <https://observatoireprevention.org/capsule-vidéos/>

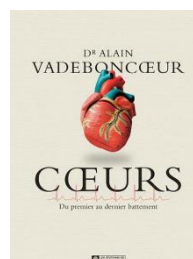
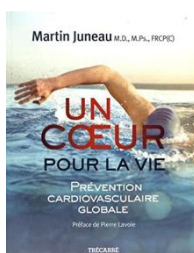
Site web, ressources informatives Maladies du cœur, AVC : <https://www.coeuretavc.ca/>
Comprendre l'angine instable et l'infarctus (vidéos) : <http://icardio.ca/fr/articles/maladies-cardiovasculaires/test/infarctus-du-myocarde-stemi>

Diabète

<https://www.diabete.qc.ca/fr/>
<https://www.diabetes.ca/>
<http://www.schalifouxdiabete.com/>

Hypertension

<https://hypertension.ca/fr/>



Petit BamBou

